

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Action "Formation et mise à disposition de personnel en insertion professionnelle auprès des entreprises membres du GEIQ" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et GEIQ Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention d'un montant de 24 000,00 €, à l'association GEIQ Provence pour le financement d'une action d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique, intitulée « Formation et mise à disposition de personnel en insertion professionnelle auprès des entreprises membres du GEIQ»;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport.

Cette dépense, d'un coût total de 24 000,00 €, sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition sur le chapitre 017 au titre du budget départemental 2016.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée